**Préambule : concepts de base en syntaxe**

**Objectif**

\_ Savoir caractériser une phrase mal formée selon les procédures présentées dans le cours

**Plan**

1. Qu’est-ce que la syntaxe ?

2. La grammaire générative

3. Grammaticalité, interprétabilité et acceptabilité

3.1. La grammaticalité

3.2. Compétence *vs* performance

3.3. L’interprétabilité

3.4. L’acceptabilité

3.5. La récursivité

4. Norme et jugements de valeur

**1. Qu’est-ce que la syntaxe ?**

La syntaxe (du grec *syntaxis* : mise en ordre, disposition) décrit la façon dont les mots se

combinent pour former des groupes de mots (des **syntagmes**) et des phrases.

L’objet de la syntaxe est donc de formuler les **règles** qui régissent la construction des phrases

d’une langue et notamment l’ordre des mots dans les phrases.

Ainsi, chaque langue est caractérisée par un ordre des mots bien particulier, qui sert d’ailleurs

de base à un classement typologique des langues. Par exemple, le français est une langue à

ordre SVO, étant donné que son ordre canonique, dans une phrase déclarative, est Sujet-

Verbe-Objet, alors que le japonais, dont l’ordre des mots est Sujet-Objet-Verbe, se classe

dans les langues à ordre SOV.

De plus, l’ordre des mots pour une langue comme le français est très important car en

français les fonctions sujet et objet direct se distinguent uniquement par leur place : le sujet

se place devant le verbe et l’objet direct après le verbe, tandis que le japonais et le latin

disposent de morphèmes grammaticaux casuels qui indiquent la fonction syntaxique du mot

derrière lequel ils se placent, donc pour ces langues, l’ordre des mots est moins significatif

qu’en français.

La syntaxe est une composante de la grammaire. En tant que partie de la grammaire, la

syntaxe s’oppose à la phonétique, à la morphologie, à la lexicologie, à la sémantique et à la

pragmatique.

**2. La grammaire générative**

La grammaire syntagmatique et transformationnelle, qui est une théorie linguistique

incontournable en syntaxe car à l’origine d’un certain nombre de concepts fondamentaux, a

été élaborée par Noam Chomsky depuis 1960 dans le cadre de la grammaire générative.

\_ Si vous souhaitez en savoir davantage sur Noam Chomsky, allez voir sa biographie

sur wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Noam\_Chomsky

La grammaire générative diffère de la grammaire traditionnelle en ceci qu’elle tente de décrire

ce que les langues humaines ont en commun, c’est ce qu’on appelle les « universaux

linguistiques ». En effet, les langues du monde, en dépit de leur diversité apparente, sont en

fait très semblables dans leurs propriétés fondamentales. Par exemple, l’une des hypothèses

de cette théorie est l’existence d’une distinction entre deux types de matériau lexical, les noms

et les verbes, et ce dans toutes les langues.

**3. Grammaticalité, interprétabilité et acceptabilité**

Afin donc de décrire le système linguistique d’une langue et de fixer les limites de ce système,

le linguiste utilise des phrases qui sont impossibles dans la langue analysée et que les concepts

de grammaticalité, d’interprétabilité et d’acceptabilité permettent de décrire à différents

niveaux d’analyse.

Il est important de faire la différence entre ces trois types de jugements, car ils relèvent de

trois domaines proches mais distincts : la syntaxe, la sémantique et la pragmatique

respectivement ; en pathologie du langage, ces jugements sont également cruciaux dans la

mesure où ils peuvent vous permettre de déterminer en partie quel est le niveau linguistique

touché lors du diagnostic.

**3.1. La grammaticalité**

Afin de formuler les règles de construction des phrases d’une langue, le linguiste s’appuie sur

des phrases dites « **grammaticales** », c’est-à-dire des phrases que les locuteurs d’une

communauté linguistique donnée considèrent comme conformes aux règles syntaxiques de

leur langue, ainsi que sur des phrases « **agrammaticales** », c’est-à-dire des phrases mal

formées.

Ainsi, la **grammaticalité** se définit comme un jugement linguistique correspondant à une

appréciation intuitive que tout locuteur est capable de formuler quant à la bonne formulation

d’une phrase de sa langue, et ce grâce à un savoir linguistique intériorisé, commun à tous les

locuteurs de cette même langue, appelé **compétence linguistique** (définie plus bas).

Par exemple, la phrase \**Je vouloir manger frites* est une phrase agrammaticale symbolisée par un astérisque (\*) que tous les locuteurs francophones vont juger comme non-conforme aux

règles grammaticales du français.

**3.2. Compétence vs performance**

La **compétence** linguistique (définie par Chomsky) est la capacité de construire et de

reconnaître l’ensemble des énoncés grammaticalement corrects de sa langue.

La mise en oeuvre effective de ce savoir intériorisé est constituée par la **performance**, qui est

l’accomplissement de la compétence, autrement dit, l’utilisation réelle et individuelle du

langage dans des situations concrètes.

La compétence se manifeste à travers deux aspects fondamentaux du comportement

linguistique des sujets parlants :

\_ La **créativité**, gouvernée par des règles. Le cerveau humain est limité du point de vue

de la mémoire, il n’est capable de stocker qu’une quantité finie de connaissances

grammaticales. Pourtant, les sujets parlants sont capables à tout moment de produire

(et d’interpréter) des phrases qu’ils n’ont jamais prononcées ni même entendues.

Cette aptitude suppose que, dans une langue donnée, un nombre théoriquement

illimité de phrases puisse être produit à partir d’un nombre fini d’éléments et de

règles.

\_ La **connaissance tacite** qu’un locuteur a de sa langue lui permet de porter des

**jugements intuitifs** sur la bonne formation des énoncés, aussi bien sur leur forme

que sur leurs propriétés interprétatives : *on ne dit pas des chevals mais des chevaux*, etc.

Ainsi, la **performance** n’est pas toujours le reflet fidèle de la compétence, elle est variable

d’un locuteur à l’autre, car elle est toujours tributaire de facteurs comme : la fatigue,

l’émotion, l’ébriété, etc. mais aussi la situation socio-culturelle du locuteur, le type de

conversation, l’endroit où celle-ci se déroule, etc. et cela même chez des locuteurs maîtrisant

très bien la grammaire de leur langue.

Par exemple, les bégaiements, lapsus, pléonasmes, constructions inachevées, ruptures de

construction émaillent sporadiquement notre discours, particulièrement dans ses réalisations

orales. Voici un exemple de « **raté de la performance** » : *Le nom du village s’appelle Monts*, où deux constructions concurrentes se sont amalgamées en une seule autour d’un élément pivot qui leur est commun : les séquences *le nom du village est* et *le village s’appelle* autour du nom *village*.

Ou encore : *J’ai des cheveux dans les noeuds* où les deux noms *cheveux* et *noeuds* ont été inversés dans la chaîne parlée.

Ainsi, théoriquement, la **compétence** permet à un locuteur de produire des phrases d’une

longueur infinie, ce que ne permet pas la performance linguistique en raison de notre limite

mémorielle. Par exemple : *Je sais que tu sais que je sais que tu sais que je sais (…) que la Terre est ronde* devient incompréhensible, dès le quatrième *sais* ou encore : *J’ai rencontré la femme du fils de l’oncle du voisin de l’amie de l’ex-mari de ma mère*.

Ce genre de phrases pose problème non seulement au niveau de la production mais aussi au

niveau de la perception, de l’interprétation par un interlocuteur, car notre mémoire a ses limites.

Ainsi, la théorie de la **grammaire générative** consiste à postuler un système de règles destiné

à rendre compte de la compétence. Cette théorie a pour objectif non seulement d’offrir des

descriptions adéquates des énoncés observés mais elle doit aussi être capable de prévoir,

c’est-à-dire d’énumérer et de décrire toutes les phrases possibles de la langue (on dit qu’elle

engendre un ensemble infini de phrases, d’où le terme « générative »).

**3.3. L’interprétabilité**

L’interprétabilité d’une phrase repose sur le sens de celle-ci, alors que la grammaticalité

repose sur la syntaxe de celle-ci.

Ainsi, une phrase comme *D’incolores idées vertes dorment furieusement* (Noam Chomsky) est parfaitement grammaticale mais **ininterprétable** ou **asémantique**, car on ne peut lui donner un sens, alors que \**Lui être intelligent beaucoup* est interprétable mais agrammaticale, et \**Bière le avec je perroquets* est à la fois agrammaticale et asémantique.

Par exemple, une phrase comme *?Le silence vertébral indispose le voile licite* (Tesnière) sera jugée comme parfaitement grammaticale, alors qu’elle est ininterprétable du point de vue

sémantique, car le sens des mots qui composent cette phrase sont difficilement compatibles,

alors que les séquences de catégories syntaxiques sont celles qui caractérisent bon nombre

de phrases parfaitement bien formées du français (à savoir : Art + Nom + Adj + Verbe +

Art + Nom + Adj : *Le signal vert indique la voie libre*).

Une phrase sémantiquement mal formée ou asémantique, que l’on symbolise par un point

d’interrogation (?), ressortit à l’interprétabilité.

**3.4. L’acceptabilité**

Il ne faut pas confondre non plus la grammaticalité de l’**acceptabilité** qui dépend de

nombreux facteurs (qui conditionnent la **performance**) comme : la conformité aux règles

grammaticales, mais aussi l’adéquation à la psychologie du sujet parlant, à la situation, aux

normes discursives en vigueur, etc.

Une phrase parfaitement grammaticale, peut être **inacceptable** dans un contexte donné. Par

exemple, dans une lettre de demande de poste, le style familier serait inapproprié, donc

inacceptable : *Tu peux me répondre chez moi, ou chez mon copain, ça m’est égal*.

De même, lors d’une conversation spontanée, à la question : *Pourquoi n’es-tu pas venu à la soirée hier ?* la réponse : *Il n’était pas souhaitable que je vinsse*, sera certainement jugée bizarre, déplacéede son contexte d’emploi, mais pourtant bien formée grammaticalement.

Ainsi, les patients atteints de **l’aphasie de Wernicke** ont parfois des productions qui se

caractérisent par des mots utilisés mal à propos ou inventés, mais une grammaire souvent

intacte. Par exemple, à la question : « Qu’est-ce qui vous a amené à l’hôpital ? », le patient

aphasique répond par exemple : « Eh bien, je transpire, je suis terriblement nerveux, vous

savez, de temps en temps, je ne peux plus bouger, alors que, d’autre part, vous savez ce que

je veux dire, il faut que je m’agite, regarde tout ce qui se passe, et tout le reste avec. »

Dans cet exemple, la réponse du patient est complètement hors-sujet, donc inacceptable au

niveau pragmatique, il ne répond absolument pas à la question posée, mais raconte ce qui lui

vient à l’esprit en utilisant des phrases grammaticalement bien formées (dont certaines ont

un sens tandis que d’autres n’en ont pas)

En résumé, ces trois données renvoient aux trois grands domaines de la grammaire, à savoir :

- la **syntaxe** (grammaticalité/agrammaticalité) ;

- la **sémantique** (interprétabilité/ininterprétabilité) ;

- la **pragmatique** (acceptabilité/inacceptabilité).

**3.5. La récursivité**

Comme on vient de le voir, il existe des phrases qui sont grammaticalement et

sémantiquement correctes, mais inacceptables en raison de la difficulté à les interpréter, et ce

quel que soit le contexte, par exemple : « Le vieil homme dont le fils a été arrêté le jour de

son mariage qui a eu lieu le jour même où le fils du gouverneur s’est marié avec la fille d’un

comte très riche est mort de faim ».

On appelle ce phénomène la « récursivité » ou **mise en abyme** (à l’instar de la célèbre boîte

à fromage ou de la photo de la main qui tient une photo de la main qui tient une photo de la

main, etc.) qui se manifeste dans toutes les langues naturelles. Les langues humaines ont en

effet la propriété de pouvoir enchâsser des phrases dans des phrases ou des compléments dans des compléments ; cette propriété du langage permet de former des phrases théoriquement de longueur infinie, la seule limite étant imposée par les contraintes de la mémoire.

Trois groupes syntaxiques sont concernés par ce type d’enchâssements multiples :

- les syntagmes prépositionnels compléments de nom : *le fils du père de la voisine de l’oncle*

*de Jean s’est fait opérer des amygdales* ;

- les propositions subordonnées complétives : *je sais que tu sais que je sais qu’il sait qu’il*

*est bruyant* ;

- les propositions subordonnées relatives : *la femme dont le mari qui travaille avec le voisin*

*dont le chien aboie souvent est partie en vacances*.

**4. Norme et jugements de valeur**

Enfin, il ne faut pas confondre les jugements de grammaticalité avec les jugements de valeur

que l’on peut porter sur la **correction** d’une variété de langue par rapport à une autre

considérée comme plus prestigieuse.

Ainsi, la phrase : *Malgré que je suis débordée, je vais quand même aller au coiffeur* sera jugée comme « **incorrecte** » d’un point de vue normatif, bien que reconnue comme grammaticale et interprétable, puisque ce type de phrase est très fréquemment employé par des francophones.

Connaître les **usages** d’une communauté humaine dont on veut décrire le système linguistique peut constituer un facteur important quant au jugement d’acceptabilité ou de grammaticalité. Puisqu’en effet, si la phrase *J’ai personne vu* est agrammaticale en français standard, elle ne l’est pas en français de Savoie.

Cependant, les jugements de grammaticalité ou d’acceptabilité ne vont pas toujours sans poser de problèmes, même à l’intérieur d’une même communauté linguistique. Ainsi, on entend parfois dire des phrases suivantes que ce n’est pas français : *À qui que tu parlais au* *téléphone hier ?* ou *Je sais pas qu’est-ce que tu pensais*.

Il faudrait plutôt dire que ce n’est pas du français standard. En effet, des phrases de ce type seraient inacceptables dans un contexte qui exige la variété standard (par exemple, une entrevue avec le premier ministre au journal télévisé). Mais ces phrases sont bien formées et courantes, donc grammaticales, dans d’autres variétés de français, notamment le français populaire parlé en France.

Ce qu’il faut retenir de l’analyse de ce type d’exemples, c’est que les usages qui sont proscrits

par les grammaires traditionnelles ne doivent pas être considérés comme des « fautes » contre

le système de la langue française car **le système est un système qui est capable de**

**s’adapter à diverses situations de communication**, et ces façons de parler sont donc tout à fait normales. Elles sont la trace de la tendance naturelle qu’a la langue d’évoluer.

Sous sa forme extrême, le parti pris normatif débouche sur le **purisme**, attitude esthétique

visant à figer la langue à un certain stade de son évolution censé représenter un idéal (p. ex. le français des grands auteurs « classiques »).

Ce qui constitue une erreur, c’est le fait d’employer ces formes **mal à propos** : il est difficile de truffer un discours de réception à l’Académie française d’expressions argotiques ou inversement d’émailler des propos familiers d’imparfaits du subjonctif. Le véritable « bon usage » consiste à choisir celui qui correspond à la fois à la situation de discours, au statut respectif des interlocuteurs et à leurs intentions communicatives.

Ces différents types de jugements (à l’exception de la norme) sont souvent intuitifs et ne

reposent pas nécessairement sur la capacité d’identifier ce qui ne va pas. C’est la tâche du

linguiste d’identifier, ce qui, dans la grammaire, explique l’agrammaticalité, l’ininterprétabilité ou l’inacceptabilité d’un énoncé. Dans l’exercice qui suit, vous allez vous exercer à trouver les raisons de ce qui ne va pas dans les phrases proposées.

**Exercice**

Indiquez si les phrases suivantes sont agrammaticales, asémantiques, inacceptables ou

incorrectes (du point de vue de la norme) et tentez d’établir des règles rendant compte de la

correction de ces phrases.

(1) Je n’ai pas lu le livre de qui vous parlez.

(2) Après que tu lui aies parlé, il a changé d’avis.

(3) Nous mangerons demain des hippopotames vertigineux.

(4) Pierre a reçu rien pour sa fête.

(5) L’herbe croque le wagon.

(6) Moi vouloir manger.

(7) Le chat que Léa avait depuis la naissance de son fils qui a maintenant 11 ans et qui

est rentré au collège en septembre est mort hier.

(8) Cheval le toujours aboie.

(9) Pour pallier à ces difficultés, il a pris les mesures suivantes…

(10) Jean a traversé la veste à la nage.

(11) Je souhaite que je prenne des vacances.

(12) Je ne sais pas qu’est-ce qu’il veut.